

**Dahir portant publication de la Convention faite à  
Marrakech le 27 décembre 2013 entre le  
gouvernement du Royaume du Maroc et le  
gouvernement de l'Etat de Qatar tendant à éviter la  
double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en  
ce qui concerne les impôts sur le revenu**

**Dahir n° 1-15-34 du 21 rejeb 1441 (16 mars 2020)  
portant publication de la Convention faite à Marrakech le  
27 décembre 2013 entre le gouvernement du Royaume du  
Maroc et le gouvernement de l'Etat de Qatar tendant à  
éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale  
en ce qui concerne les impôts sur le revenu<sup>1</sup>**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes – puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur!

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Convention faite à Marrakech le 27 décembre 2013 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de l'Etat de Qatar tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en ce qui concerne les impôts sur le revenu ;

Vu la loi n° 21-14 portant approbation de la Convention précitée et promulguée par le dahir n° 1-15-08 du 29 rabbi II 1436 (19 février 2015);

Considérant les notifications réciproques de l'accomplissement des formalités nécessaires à l'entrée en vigueur de la Convention précitée, A  
**DÉCIDÉ CE QUI SUIT :**

Sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du présent dahir, la Convention faite à Marrakech le 27 décembre 2013 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de l'Etat de Qatar tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en ce qui concerne les impôts sur le revenu.

Fait à Casablanca, le 21 rejeb 1441 (16 mars 2020).

Pour contreseing :

Le Chef du gouvernement,  
SAAD DINE EL OTMANI.

---

1 BULLETIN OFFICIEL N° 3 du 7-4-2020 page 4 (existe en arabe uniquement)